Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
TEL A PARTIR DE 13H30:03.87.56.75.75 - FAX:03.87.56.76.76

BATA SA
TOUR EVE
1 PLACE DU SUD, LA DEFENSE 9
92806 PUTEAUX

V/REF : B. DUPONT
N/REF : 55 B 219 / A-3793

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/12/2000, SOUS LE NUMERO A-3793,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 10/11/2000
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/11/2000

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
BATA
SOCIETE ANONYME
57770 MOUSSEY
R.C.S METZ B 355 802 190 (55 B 219)

LE GREFFIER



COPIE CERTIFIEE CONFORME

BATA S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 162.500.000 F.
SIEGE SOCIAL : 57770 MOUSSEY
R.C.S. METZ B 355.802.190

PROCES-VERBAL DE LA 390ème SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU A TORONTO (CANADA) LE 24 NOVEMBRE 2000

Le Conseil d'Administration s'est réuni au 59 Wynford Drive, NORTH YORK, Ontario, (Canada) M3C 1K3, le 24 novembre 2000 à 17 heures sur la convocation verbale faite par son Secrétaire mentionnant l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président Directeur Général. Fixation de la durée de ses fonctions. Fixation de ses pouvoirs,
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence, signé par les Administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Messieurs M. BURKHALTER, R. RIZZO et A.J. van ES.

Monsieur A.J. van ES préside la séance en sa qualité de doyen d'âge.

Monsieur le Président constate et déclare :

- que trois Administrateurs sont présents, soit la totalité des membres du Conseil, et qu'ainsi, par application de l'Article 100 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur B. DUPONT est Secrétaire du Conseil.

1. NOMINATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL. FIXATION DE LA DURÉE DE SES FONCTIONS. FIXATION DE SES POUVOIRS

Le Président expose qu'à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2000 qui a nommé deux nouveaux Administrateurs, MM. Rino RIZZO et Antonius J. van ES, il y a lieu de procéder à l'élection du Président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, les Administrateurs à l'unanimité nomment M. Rino RIZZO Président du Conseil pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration. Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

... / ...

2. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à son Secrétaire, Monsieur B. DUPONT, de certifier conforme toute copie ou tout extrait du présent procès-verbal.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

Le Président

Un Administrateur

Le Secrétaire,

COPIE CERTIFIEE CONFORME

BATA S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 162.500.000 F.
SIEGE SOCIAL : 57770 MOUSSEY
R.C.S. METZ B 355.802.190

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE A LA DEFENSE LE 10 NOVEMBRE 2000

L'an deux mille,

Le 10 novembre à dix heures.

Les Actionnaires de la société BATA S.A., société anonyme au capital de 162.500.000 F divisé en 1.625.000 actions de 100 F chacune, dont le siège social est à Moussey (57770), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège, sur convocation du Secrétaire suivant lettre simple en date du 26 octobre 2000, adressée à chaque Actionnaire. Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception envoyée le même jour.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Martin BURKHALTER en sa qualité de doyen d'âge.

Messieurs B. DUPONT, seul Actionnaire acceptant, est désigné en qualité de scrutateur.

Monsieur B. DUPONT est désigné comme Secrétaire.

Après vérification des pouvoirs et de la feuille de présence, celle-ci certifiée exacte par les membres du bureau, indique que les Actionnaires présents et représentés possèdent 1.624.996 actions sur les 1.625.000 actions ayant droit de vote composant le capital social. A ces actions présentes et représentées sont attachées 1.624.996 voix.

Le quorum du quart des actions ayant droit de vote étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare en outre que M. S. GUEREMY, représentant le Cabinet ERNST & YOUNG, et la S^{té} S. DAVISON & C°, Commissaires aux comptes, sont absents, excusés.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport présenté par le Secrétaire et le texte du projet des Résolutions,

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée et est réunie à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Secrétaire,
- Election de deux nouveaux Administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il donne lecture du Rapport du Secrétaire.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'Administrateurs de la Société :

- Monsieur Rino RIZZO, de nationalité italienne, né le 23 mai 1946 à Este, Padova (Italie) demeurant à DON MILLS, Ontario (Canada) M3B 3J7, 129 Denlow Boulevard,
 en remplacement de M. Luca BUSINARO, démissionnaire.
- Monsieur Antonius, Johannes van ES, de nationalité hollandaise, né le 19 mars 1939 à Rotterdam (Hollande) et demeurant à MEZIERES EN VEXIN (27510), 31 rue de l'Huis,
 en remplacement de M. Richard HEYRAUD, démissionnaire.

... / ...

pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Secrétaire, Monsieur Bernard DUPONT ou à toute autre personne qu'il lui substituerait, pour certifier conforme toute copie ou tout extrait du présent procès verbal, remplir les formalités de publicité et autres prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui lui a été signé par :

Les Scrutateurs	Le Président	Le Secrétaire